

Département du Jura
Arrondissement de Lons Le Saunier
Communauté de Communes du Sud-Revermont

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°3-11 DU MERCREDI 8 avril 2015 A 20H30**

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 20h30

Étaient présents : AMET Jean-Denis, DEMAIMAY Stéphane, BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, FAVIER Lucette, GALLEZ Christian, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, POLY Bernard, PIDOUX Valérie, BARBIER Jean-Claude (pouvoir BAU Patrice), PICARD Jean-Marc, BLANC Pierre, GUITON Paul, MARIOTTE Raymond, NICOD Michel, FATON Valérie, PERNIN Mickaël, BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MAZIER Jacques, GUYOT Marcel, PETIT-MAIRE Jean-Pierre, MOINE Gérald, GAULIER Jean-Paul (pouvoir FATON Bénédicte), BOZON Fabienne, FOURNIER Fernand (pouvoir POILLOTTE Alain), MONNET Brigitte, DAVID Martine,

Membres en exercice : 35

Présents à la séance à 20h30 : 31

Nombre de pouvoir : 3

Date de la convocation : 2 avril 2015 Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 2 avril 2015

Le Président souhaite la bienvenue à ce 11^{ème} conseil communautaire de la mandature

Compte-rendu de la dernière séance approuvé à l'unanimité

Remarques :

Monsieur GUITON : demande de corriger son prénom, précise que l'intervention au dernier conseil était du fait de Raymond MARIOTTE qui ne contestait pas les montants de la voirie mais qui demandait où en était le dossier des transferts de charges liés à la voirie.

Madame MONNET : souhaite avoir les documents du conseil communautaire en amont du conseil communautaire.

Le Président félicite le nouveau conseiller départemental Jean FRANCHI et remercie le conseiller sortant Fernand FOURNIER. Puis on aborde l'ordre du jour.

Administration générale/Finances : Rapporteur Gérald MOINE

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion du trésorier – exercice 2014- affectation des résultats.

Le Président fait lecture des résultats des budgets (général et annexes), puis il quitte la salle pour laisser le doyen de l'assemblée Jean-Pierre PETITMAIRE faire voter les comptes administratifs.

Le budget est voté à l'unanimité, ainsi que les résultats

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

- Vote des budgets primitifs-exercices 2015-décisions s'y rapportant.

- **Vote du taux CFE et vote des taux TH, TF, TFNB :** le taux de CFE peut évoluer si les communes font elles-mêmes évoluer leurs taux. Cette année aucune évolution n'est possible, le taux reste fixé à 19.70 %. Le Président présente un comparatif des taux des collectivités voisines afin de se rendre compte de la pression fiscale de notre territoire (à base identique) :

	Taux CCSR	impôts	taux CCPSA	impôts	Taux CUISEAUX INTERCOM'	impôts	Taux ECLA	impôts	
TAXE D HABITATION	7341000	10.36	760 528	12.45	913 955	9.96	731 164	10.5	770 805
TAXE FONCIERE BATI	6117000	0	-	4.08	249 574	11.6	709 572	0	-
TAXE FONCIERE NON BATI	480700	1.63	7 835	8.89	42 734	27.99	134 548	1.45	6 970
CFE	2049000	19.7	403 653	19.82	406 112	8.99	184 205	21.26	435 617
			1 172 016		1 612 374		1 759 489		1 213 393
				différence	440 358		587 473		41 377
				par habt	70		92		
						CFE communale 12,2			
Cout de la voirie	1/3 com com 2/3 transfert de		100% communes				100% communes		

La comparaison du système de financement de la compétence voirie est faite à titre informatif.

Il est important de prendre en compte les territoires voisins pour anticiper les projets futurs de fusions des communautés de communes.

Détail des taxes communautaires :

Les taux 2015 proposés sont : CFE : 19,70 % ; TH : 10,36 % ; TFNB : 1,63 %

Les taux sont votés à l'unanimité

○ **Vote des budgets primitifs**

Budget général : Le montant de la DGF, dernièrement connu, est porté pour son montant exact. La perte étant moins forte de 23 000 €, cette somme est placée en dépenses de fonctionnement au chapitre 011. Le montant de 35 000 € en recette de produits de services correspond au transfert des charges de personnel sur les budgets annexes.

Budget scolaire : réduction des charges générales et de personnel avec une mise en place du contrôle des dépenses. La CAF verse désormais à terme échu la subvention dédiées aux accueils de loisirs. Elle a démarré ce système en 2014, c'est pour cela que le montant de la subvention versé en 2014 est plus faible que celui attendu. Globalement le montant attendu par la CAF est le même.

Budget voirie : Brigitte MONNET souhaite une augmentation du budget voirie concernant les travaux compte-tenu de la baisse moins importante que celle attendue de la DGF. Daniel BLANCHON constate une dégradation de la voirie plus grande qu'auparavant. Jean FRANCHI se veut rassurant, les choix de la commission assurent une bonne gestion de la voirie, il n'y aura pas de dégradation de voirie anormale. Le Président rappelle que le montant de travaux 2015 est très peu différent de celui de 2014. De plus le renouvellement du marché voirie va permettre davantage de travaux puisque les prix sont plus bas. Il constate par contre les demandes importantes des travaux voirie des communes, qui peuvent être inquiétantes.

Budget Tourisme : la subvention à verser à l'office de tourisme de pôle est prévue pour la totalité alors que nous devrions avoir une économie d'environ 7 000 €. Les recettes de la Caborde sont prévues en augmentation pour un montant total de 3 000 € pour une année en ouverture complète.

Le budget est voté à la majorité (9 abstentions)

Question diverses :

- **Carte scolaire** : comme chaque année la question des dérogations à la carte scolaire se pose. Il est proposé une nouvelle fois de respecter la carte scolaire de la CCSR, c'est-à-dire que chaque enfant doit être scolarisé dans son école de secteur pour limiter les effets de fermeture de classe. Cette demande de d'application stricte de la carte scolaire vient des directeurs d'école. Des dérogations seront possibles en application des critères règlementaires : fratrie, scolarité particulière (adaptation, santé).

La carte scolaire est votée à l'unanimité comme prévu ci-dessus.

Information, une classe qui ferme à COUSANCE et une classe qui ouvre à BEAUFORT.

- **Remboursement facture RASED à la CC SAINT AMOUR** : l'équipe du RASED du secteur de COUSANCE et de celui de SAINT AMOUR est la même. Elle a procédé dernièrement à un achat de matériel pour notre école, en même temps que pour SAINT AMOUR. La CC de SAINT AMOUR a réglé la facture globale. Il convient de lui rembourser notre partie qui s'élève à 300.16 €.

Le remboursement est voté à l'unanimité

Intervention de Jean-Paul GAULIER :

« Je reviens d'une rencontre "assises de l'enseignement" organisée suite aux attentats de janvier 2015. L'enseignement a été identifié comme un axe important à prendre en compte et améliorer. Il en est ressorti entre-autre, des manques de cohérence et surtout de dialogue entre les parents, les enseignants et les élus.

Sur notre RPI, j'ai organisé une réunion avec les représentants des parents d'élèves et les maires des villages concernés, en informant Jacques MAZIER préalablement. Puis je lui ai envoyé le CR concernant nos propositions pour faire évoluer les TAP et en faire baisser les coûts. Mr MAZIER m'a répondu que ce n'était pas le rôle des maires que d'organiser ces rencontres; je tiens à préciser que lorsqu'il s'agit d'annoncer des informations désagréables (par exemple la suppression de la cantine scolaire) ce sont bien les maires des communes qui vont l'annoncer aux familles sans que personne n'y trouve rien à redire.

Et je pourrais vous citer les jugements de valeurs portés à mon égard (cf courriel JM à JPG le 23/03/15).

Mr MAZIER m'écrit "la mise en application des TAP n'est pas à l'ordre du jour de la commission enseignement".

Je regrette très sincèrement que le dialogue entre les parents du RPI et les élus de la CCSR en soit réduit à quelque chose de péremptoire et d'autoritaire.

- première question: peut-on renouer le dialogue entre la CCSR et les représentants des parents d'élèves? Ils sont demandeurs.
- Seconde question: les maires du RPI souhaitent que l'on mette à l'ordre du jour de la prochaine commission enseignement l'organisation des TAP pour la rentrée 2015. »

Le Président constate qu'avec le RPI nous sommes quasiment toujours en conflit. Ces difficultés ne doivent pas être attisées par les élus des communes. Nous ne devons pas être les « un contre les autres ».

Daniel BLANCHON estime que rien n'a été fait pour le RPI.

Le Président rappelle que les réflexions de construction de groupes scolaires ont été menées et stoppées compte-tenu du fait que la quasi moitié des enfants ne sont pas de notre territoire.

Le Président rappelle que les Maires ne doivent plus intervenir dans les compétences communautaires en direct et sur leurs seuls désirs et idées.

La concertation pour la mise en place du PEDT est programmée dès fin avril.

○ **Programme de voirie 2015 :**

Budget : 410 000 €TTC (montant maximum à réaliser)

Travaux de voirie : 345 000 € TTC

Reserve pour imprévus : 12 516 €TTC

Entretien P.A.T. : 20 000 €TTC

Ouvrages d'art : 12 000 €TTC

Report de travaux 2014 : 20 184 € TTC

Les tournées avec l'entreprise pour déterminer les travaux a eu lieu au mois de février dernier et la commission s'est réunie hier soir.

Le programme de voirie est voté à la majorité (une abstention)

- **Information concerts à la Caborde :** l'association JAZZ EN REVERMONT n'assurera pas les concerts à la Caborde. L'association ne remet pas en question les concerts mais ne souhaite pas les organiser en son nom. Pour cela une partie de l'équipe a créé une autre association qui s'appelle « Tous des Saltimbanques » et qui prend en charge les concerts. Une 1^{ère} soirée de concerts a eu lieu vendredi dernier avec le groupe Lédonien « SUMMER SNOW ». Une quarantaine de personne a assisté aux concerts à 8€ par personne. Le coût de la soirée s'élève à 480 €. Il est proposé de transférer les accords de couverture du déficit du JAZZ à Tous des Saltimbanques. (une subvention annuelle maximum de 1 500 €/2 000 € pour l'organisation d'une dizaine de concerts).

Le transfert de la subvention est voté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

11 et 12 avril : weekend d'ouverture à la Caborde

L'ADESSUR programme des films à la Caborde dès le 19 avril prochain.

